



Les accusations infondées de M. Pailhès rejetées par le Tribunal

Le 30 octobre dernier, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté la demande de M. Wilfrid Pailhès, Conseiller municipal d'opposition, visant à autoriser une plainte contre X pour de prétendus délits de favoritisme et de détournement de fonds publics.

La Justice confirme ainsi le caractère infondé de ces accusations et a considéré le caractère politique de cette affaire en concluant que ce qui était dénoncé par l'opposition n'était en aucun cas des faits susceptibles de conduire une action contre la mairie.

La Ville, qui s'est toujours inscrite dans le respect des règles, des valeurs et des institutions républicaines, salue une décision logique, en espérant que celle-ci mettra fin aux mises en causes intolérables de M. Pailhès, manifestement motivé par l'échéance des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Au-delà des atteintes à l'image de la municipalité, ces mensonges ont pour conséquence de faire peser sur le contribuable le poids des frais engendrés par la Ville pour assurer sa défense.

Bien plus grave, ils peuvent contribuer aussi à exciter les faibles esprits et ainsi mettre en danger les élus, comme en témoignent les récentes menaces de mort proférées à l'encontre de Madame le Maire qui ont été inscrites sur des tracts évoquant cette plainte puis placardées dans l'espace public jusqu'au domicile de sa Première Adjointe.

Après plusieurs mois d'invectives personnelles et d'attaques par procédures judiciaires interposées, puisse cette décision de justice salubre contribuer à rétablir la dignité et la sérénité du débat démocratique que sont en droit d'attendre les Bourcaines et les Bourcains. Un débat démocratique auquel la majorité municipale demeure attachée, tout comme à l'expression du pluralisme d'opinions, mais dont il convient de veiller à ce qu'ils s'exercent dans le respect de chacun.